

Le 06 mai 2025 , à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 30 avril 2025

Présents :

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, M. Hervé JAVELLE, M. Rémy GIRARDON, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, M. Sébastien FAUST, Mme Caroline ZANDER, M. Pierre CLAVEL, M. Jean-François MONTMARTIN, M. Jérôme DROUET, M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Karine BREURE, Mme Célia DUMAS, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Richard GRIFFON, M. Thomas VINCENT.

Absents :

Mme Valérie PICQ, Mme Laurence BUSSIERE, Mme Clémence SABAUT, M. Amaury GARDE, Mme Justine GIRARDON, M. Hervé PANDRAUD, M. Yves PARTRAT, Mme Céline CHAMPAGNON, Mme Sophie GOUDIN.

Procurations :

Mme Valérie PICQ à Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, Mme Laurence BUSSIERE à M. Patrick BOUCHET, Mme Clémence SABAUT à Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Amaury GARDE à M. Hervé JAVELLE, Mme Justine GIRARDON à M. Rémy GIRARDON, M. Hervé PANDRAUD à Mme Célia DUMAS, M. Yves PARTRAT à M. Jean-Nicolas JOUVE, Mme Céline CHAMPAGNON à M. Richard GRIFFON, Mme Sophie GOUDIN à M. Thomas VINCENT.

Secrétaire : M. Pierre CLAVEL

OBJET : Convention chantiers éducatifs 2025

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la commune a sollicité le Département pour bénéficier du dispositif « chantiers éducatifs ».

Le chantier éducatif jeune est un outil éducatif qui vise à impliquer un groupe de jeunes dans une activité de production ou de services.

Il est destiné à :

- Confronter le jeune au monde du travail : il perçoit une rémunération, découvre les règles du monde du travail.
- Aider le jeune à se réinsérer grâce à une expérience professionnelle.
- Créer du lien social : entre les jeunes, avec les adultes du chantier.
- Valoriser l'image du jeune : il reprend confiance en lui, développe un savoir-faire, obtient une reconnaissance, et son image est aussi valorisée dans sa commune.

La convention est établie pour l'année 2025 pour un nombre total de 125 heures mise à disposition par le Département de la Loire.

Cette convention est tripartite entre le Département de la Loire, l'association STAFF 42 et la commune de La Fouillouse.

Le Département de la Loire et la commune de La Fouillouse s'engagent à participer pour chacun en ce qui le concerne à la rémunération des jeunes. Les chantiers éducatifs s'adressent aux jeunes entre 16 et 25 ans. Priorité sera donnée à ceux n'ayant jamais bénéficié des chantiers éducatifs.

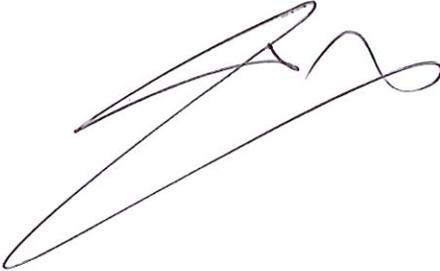
La commune de La Fouillouse assure l'organisation des chantiers éducatifs en s'appuyant sur le cadre juridique des associations intermédiaires qui souscriront les contrats de travail. Elle assure le recrutement et l'encadrement des jeunes concernés. L'association STAFF 42 quant à elle s'engage à assurer la gestion administrative de l'opération par la mise à disposition des personnes ciblées.

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
Décide à l'unanimité :*

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document afférent à cette affaire

Fait à la Fouillouse, le 06 mai 2025

Le secrétaire de séance,
Pierre CLAVEL



Le Maire
Patrick BOUCHET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20250506-30-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2025